

Canada  
Province de Québec  
Comté de Gatineau  
Municipalité de Cayamant

Séance extraordinaire de conseil de la municipalité de Cayamant tenue le 16 mai 2016 à 19h00 à la salle municipale de Cayamant, sise au 6, chemin Lachapelle.

Sont présents : Raymond Blais, Robert Gaudette, Nicolas Malette et Darquise Vallières

Sont absents : Lise Crêtes et Philippe Labelle.

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Chantal Lamarche, Julie Jetté directrice générale/secrétaire trésorière, occupe le siège de secrétaire d'assemblée est également présente Mme Marie-Claude Grondin, CPA.

2016-05-89

**Ouverture de la séance**

Le conseiller, Nicolas Malette, propose et il est résolu que la présente séance extraordinaire soit ouverte à 19h00.

Adoptée unanimement

2016-05-90

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Le conseiller, Robert Gaudette, propose et il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la directrice générale.

Adoptée unanimement

**Avis de convocation** : Le conseil constate et mentionne que tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation à cette séance extraordinaire, conformément à la loi.

**Présentation du rapport du vérificateur et des états financiers pour l'année 2015**

Une présentation du rapport du vérificateur et des états financiers pour l'année 2015 est faite par madame Marie-Claude Grondin, CPA, de la firme Langevin Grondin CPA Inc., aux membres du Conseil municipal.

2016-05-91

**Dépôt du rapport du vérificateur et adoption des états financiers vérifiés pour 2015**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Julie Jetté, dépose le rapport du vérificateur et les états financiers vérifiés pour l'année 2015, tel que prévoit l'article 176.1 du Code municipal.

**ATTENDU QU'une** présentation du rapport du vérificateur et des états financiers pour l'année 2015 a été faite par madame Marie-Claude Grondin, CPA, de la firme Langevin Grondin CPA Inc., lors de ladite séance ;

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil ont tous reçu copie desdits documents et en prennent acte ;

**EN CONSÉQUENCE** le conseiller, Nicolas Malette, propose et il est résolu D'ADOPTER les états financiers vérifiés pour 2015, tels que présentés par la firme Langevin Grondin CPA Inc., comptables agréés.

Adoptée unanimement

2016-05-92

**Dépôt – programmation TECQ (Taxe sur l'Essence et de la Contribution du Québec) 2014-2018**

**ATTENDU QUE :**

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

#### **IL EST RÉSOLU QUE :**

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution. ;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain ;

**EN CONSÉQUENCE**, le conseiller, Raymond Blais, propose et il est résolu que la municipalité procède au dépôt du volet programmation de travaux du programme TECQ auprès du MAMOT.

Adoptée unanimement

#### **Une période de question a eu lieu**

2016-05-93

#### **Fermeture et levée de l'assemblée**

Le conseiller, Nicolas Malette, propose et il est résolu que la présente séance soit levée à 19h24.

Adoptée unanimement

\_\_\_\_\_  
Chantal Lamarche  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Julie Jetté  
Directrice Générale

#### **Approbation de la Mairesse**

Conformément à l'article 161, du Code municipal, la mairesse n'est pas tenue de voter. Par contre, par la présente approbation, la mairesse déclare avoir participé aux prises de décisions et qu'elle approuve toutes et chacune des résolutions prises lors de la présente séance de conseil. Tant et pour autant seulement, en ce qui concerne ledit vote, que sur les résolutions ne mentionnant pas déjà, le vote de la mairesse.

\_\_\_\_\_  
Chantal Lamarche, mairesse